

CLARTAN ETHOS ESG  
EUROPE SMALL & MID CAP  
RAPPORT DE DURABILITÉ 2022

© Ethos, août 2023

Imprimé sur papier recyclé 100% à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

*Signatory of:*



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

**Certified**



**Corporation**

# Table des matières

<b>1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU RAPPORT</b>	<b>5</b>
1.1 OBJECTIFS DU FONDS	5
1.2 PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS	6
1.3 RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS	7
<b>2. CONSIDÉRATIONS TECHNIQUES</b>	<b>8</b>
<b>3. PERFORMANCES ESG</b>	<b>9</b>
3.1 CLASSIFICATIONS ESG	9
3.2 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES SOCIÉTÉS	10
3.3 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES SOCIÉTÉS	10
<b>4. IMPACT POSITIF</b>	<b>12</b>
<b>5. INDICATEURS DE GOUVERNANCE</b>	<b>14</b>
<b>6. INDICATEURS SOCIAUX</b>	<b>16</b>
<b>7. PERFORMANCE CARBONE</b>	<b>18</b>
<b>8. ALIGNEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>21</b>
<b>9. ACTIONNARIAT ACTIF</b>	<b>22</b>
9.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL	22
9.2 EXERCICE DU DROIT DE VOTE	24
<b>10. ANNEXES MÉTHODOLOGIQUES</b>	<b>25</b>
10.1 CLASSIFICATION ESG	25
10.2 DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS	26
10.3 INTENSITÉ CARBONE - MÉTHODES DE CALCUL	28
10.4 DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS	29
10.5 LIENS VERS DES DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR DU FONDS	29



# 1. Contexte et objectifs du rapport

Le fonds « Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap » a été lancé en septembre 2020. Ce rapport présente la performance de durabilité du fonds à la fin de l'année 2022, ainsi que les activités d'actionnariat actif menées durant l'année. Il a pour but d'informer l'investisseur de manière transparente au sein des chapitres suivants.

Ce rapport est établi selon les recommandations de la «Task Force on Climate-Related Financial Disclosures» (TCFD) en termes d'indicateurs et d'objectifs (section «Metrics and Targets»), ainsi que les « recommandations sur la transparence et les critères minimaux applicables aux approches d'investissement durable et aux produits » de l'Asset Management Association Switzerland et Swiss Sustainable Finance.

## 1.1 OBJECTIFS DU FONDS

Le fonds « Clartan Ethos ESG Europe Small & Mid Cap » a les objectifs suivants :

### PERFORMANCE FINANCIÈRE

Réaliser une performance financière supérieure à la moyenne :

- Obtenir une performance simultanément positive en valeur absolue et supérieure à celles des principaux indices européens de petites et moyennes capitalisations libellés en EUR sur un horizon supérieur à 5 ans.

### IMPACT ESG POSITIF

Réaliser une performance extra-financière de premier ordre :

- Sélectionner les sociétés qui gèrent avec conviction leurs enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- Privilégier les sociétés qui ont un impact positif sur l'environnement et la société dans son ensemble.

### ACTIONNARIAT ACTIF

Exercer de manière active ses droits d'actionnaire :

- Exercer ses droits de vote aux assemblées générales (AG);
- Rechercher et engager systématiquement et proactivement le dialogue avec les instances dirigeantes des entreprises.

## 1.2 PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DU FONDS

Pour atteindre ses objectifs, le fonds met l'accent sur les sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations qui gèrent avec conviction leurs enjeux ESG. Une première sélection est réalisée par Ethos sur la base de critères extra-financiers. Seules les sociétés identifiées comme étant des «Leaders», des «Strong Performers» et des «Challengers» en termes de performance ESG et d'impact positif peuvent figurer au sein du fonds. Les sociétés actives dans certains secteurs sensibles ou qui sont sujettes à des controverses ESG importantes sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement. En parallèle, Clartan Associés applique son processus « Quality & Value » et a pour mission de gérer activement un portefeuille concentré d'environ 40 sociétés.

**Filtre de taille** : restreint aux sociétés en dessous de EUR 20 milliards de capitalisation boursière

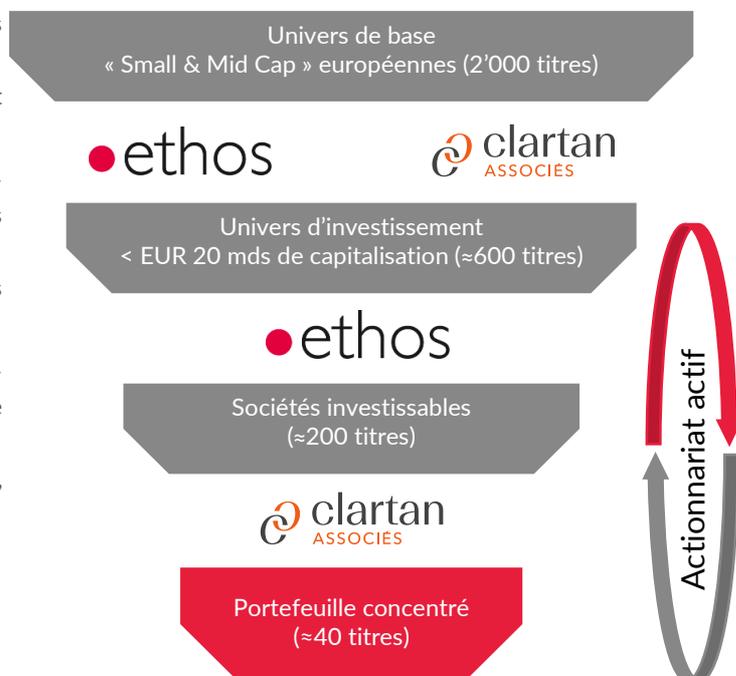
**Idées d'investissement** : générées par Clartan Associés et Ethos

**Profil ESG** : notation et évaluation ESG propriétaire des sociétés

**Actionnariat actif** : dialogue avec les sociétés sur les enjeux ESG et vote systématique aux AGs

**Processus Quality & Value** : sélection de titres créant de la valeur à long terme

**Processus de gestion** : construction du portefeuille, discipline de vente et gestion du risque



### 1.3 RECONNAISSANCE DE LA ROBUSTESSE DU PROCESSUS

En novembre 2022, le fonds a obtenu le label allemand «FNG Siegel»<sup>1</sup> avec deux étoiles (sur trois possibles) pour 2023, certifiant que le fonds répond aux normes de qualité pour les investissements durables dans les pays germanophones. Les normes de qualité sont vérifiées par un audit indépendant de l'Université de Hambourg.



La cote de durabilité du fonds selon Morningstar<sup>2</sup> mesure la manière dont les sociétés dans le fonds gèrent les risques ESG par rapport aux sociétés incluses dans les fonds équivalents de la catégorie correspondante. Le fonds a actuellement cinq globes (sur cinq possibles).

Cote de durabilité



<sup>1</sup> <https://fng-siegel.org/fng-siegel-2023/>

<sup>2</sup> <https://www.morningstar.fr/fr/funds/snapshot/snapshot.aspx?id=F000015RMR&tab=6>

## 2. Considérations techniques

Ce rapport a été produit sur la base d'analyses internes et de données externes des fournisseurs suivants :

- Trucost
- Refinitiv

Les sources de données utilisées ainsi que les taux de couverture sont précisés pour chaque tableau et graphique. De manière générale, une comparaison à l'indice de référence est effectuée pour situer le fonds par rapport à un univers similaire. L'indice de référence du fonds est le « Morningstar Developed Europe Mid Cap Target Market Exposure net return » libellé en EUR. L'indice de référence n'est pas l'univers d'investissement. Le fonds est donc libre d'investir en dehors de celui-ci.

Concernant les méthodologies propriétaires d'Ethos, des informations sont disponibles en annexe de ce rapport ou sur le [site internet d'Ethos](#).

Sauf mention contraire, les données extra-financières, les constituants du fonds et les constituants de l'indice de référence sont arrêtés au 31 décembre 2022.

# 3. Performances ESG

## 3.1 CLASSIFICATIONS ESG

Le graphique suivant illustre la performance du fonds en termes de critères ESG, dont les différentes catégories sont décrites en annexe.

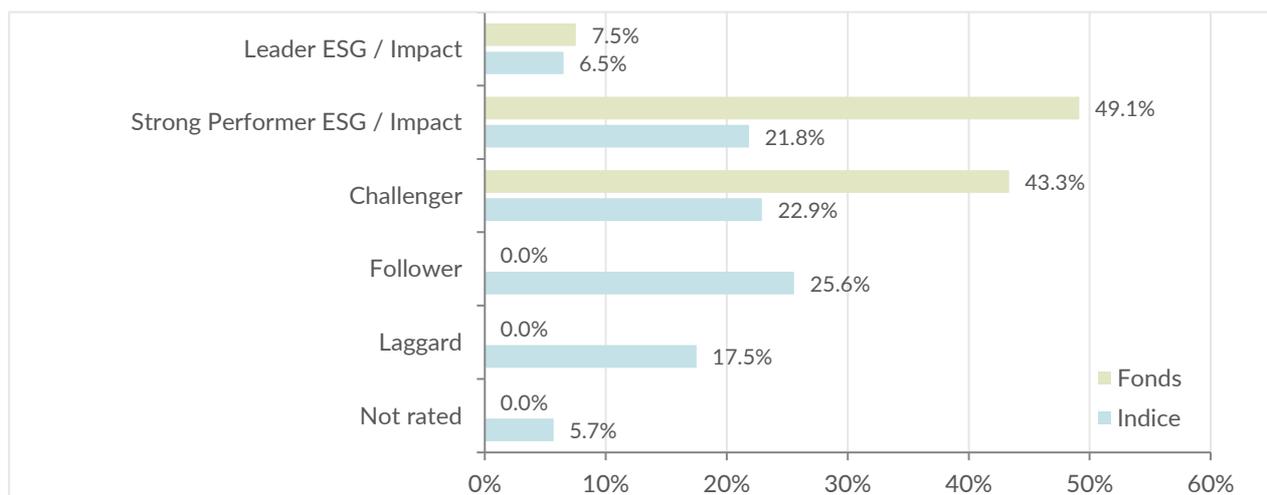
Le taux de couverture est de 100% des actifs investis contre 93% (88% des titres) pour l'indice de référence.

Selon la politique d'investissement du fonds, seules les sociétés appartenant aux catégories ESG «Leader», «Strong Performer» et «Challenger» peuvent faire partie de l'univers d'investissement, ce qui explique la

surpondération de sociétés ayant de meilleures évaluations en termes d'ESG et d'impact positif. En conséquence, le fonds est composé d'un pourcentage plus élevé que l'indice de sociétés ayant été analysées comme meilleures en termes d'ESG et d'impact positif.

L'analyse financière «Quality & Value» et le processus de gestion rigoureux conduisent à la composition finale du portefeuille dans l'univers d'investissement durable défini. Les pondérations entre les catégories «Leader», «Strong Performer» et «Challenger» peuvent donc varier selon l'analyse des gérants.

GRAPHIQUE 1 - REPARTITION DES SOCIÉTÉS INVESTIES PAR CATEGORIES ESG, EN POURCENTAGE DES ACTIFS



Source Ethos

TABLEAU 1 - EXEMPLES DE SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LE FONDS ET AYANT OBTENUES LES MEILLEURES NOTES ESG

SOCIÉTÉ	CLASSIFICATION ESG	ANALYSE RÉSUMÉE	OBJECTIFS CLIMATIQUES
Alstom	Leader Impact	Alstom contribue à décarboner le secteur des transports en produisant des véhicules électriques tels que des bus, trams et trains générant plus de 50% de ses revenus.	SBTi 1.5°C
Pearson	Leader Impact	La société est active dans l'édition éducative. Environ 93% de son chiffre d'affaires est dérivé de cette activité considérée comme positive par Ethos.	SBTi 1.5°C

Source Ethos

### 3.2 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AU COMPORTEMENT DES SOCIÉTÉS

Ethos identifie les sociétés qui font l'objet de controverses ESG et évalue la gravité de ces dernières. Les controverses couvrent des incidents tels que des dommages irréversibles à l'environnement ou des graves violations des droits humains. Afin de déterminer le niveau de gravité de la controverse en question, Ethos se réfère aux normes et conventions internationalement reconnues, telles que la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions de l'OIT, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et le Pacte mondial des Nations Unies.

TABLEAU 2 – REPARTITION DES TITRES PAR PLUS HAUT NIVEAU DE CONTROVERSE ESG

NIVEAU DE GRAVITÉ	FONDS		INDICE	
	# de titres	% des actifs	# de titres	% des actifs
Majeur	-	-	1	0.8%
Sévère	-	-	7	3.4%
Sérieux	1	2.1%	10	4.9%
Modéré	12	25.4%	39	17.1%
Mineur / Aucune controverse	34	72.5%	177	68.2%
Société non couverte	-	-	31	5.7%
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>265</b>	<b>100%</b>

Source Ethos

Une société peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classer la société.

Conformément aux « principes d'Ethos pour l'ISR », les sociétés exposées à des controverses ESG de niveaux de gravité majeur et sévère sont exclues de l'univers d'investissement. Dès lors, il en résulte que le fonds est moins exposé que l'indice de référence aux titres des sociétés faisant l'objet d'un niveau de gravité de controverse élevé.

TABLEAU 3 – EXPOSITION AU NOMBRE TOTAL DES CONTROVERSES ESG

NIVEAU DE GRAVITÉ	FONDS	INDICE
	# de controverses	# de controverses
Majeur	0	1
Sévère	0	11
Sérieux	1	13
Modéré	12	60
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>85</b>

Source Ethos

Une société peut faire l'objet de plusieurs controverses. La société avec une controverse de niveau de gravité sérieux est Kingspan. Cette dernière est toujours sous le coup d'une controverse liée à l'un de ses produits mis en cause dans l'incendie de la tour Grenfell à Londres en 2017. Ethos surveille l'évolution de la controverse ainsi que l'enquête visant Kingspan.

Le taux de couverture est de 100% des actifs investis contre 94% (88% des titres) pour l'indice de référence.

### 3.3 PRINCIPE D'EXCLUSION LIÉ AUX PRODUITS DES SOCIÉTÉS

Ethos identifie les sociétés qui réalisent 5% ou plus de leur chiffre d'affaires dans un ou plusieurs secteurs définis comme sensibles selon les « principes d'Ethos pour l'ISR », soit : l'armement conventionnel et non-conventionnel, le charbon, les énergies fossiles non-conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, gaz et pétrole de l'Arctique, sables bitumineux, pipelines de gaz ou pétrole non-conventionnels), l'énergie nucléaire, les jeux de hasard, les organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie, la pornographie et le tabac. A noter que l'armement non-conventionnel est systématiquement exclu des fonds proposés par Ethos, quel que soit le niveau de chiffre d'affaires.

Une même société pouvant être active dans plusieurs secteurs sujets à exclusions, les doubles exclusions ne sont pas comptées deux fois.

Le taux de couverture est de 100% des actifs (100% des titres) contre 94% (88% des titres) pour l'indice de référence.

TABLEAU 4 – EXPOSITION AUX TITRES DES ENTREPRISES EXCLUES A CAUSE DE LEURS PRODUITS

EXCLUSION SECTORIELLE	FONDS		INDICE	
	#	%	#	%
Armement conventionnel	-	-	8	3.1%
Armement non conventionnel	-	-	4	1.7%
Charbon thermique	-	-	0	0.0%
Energie nucléaire	-	-	1	0.4%
Energies fossiles extraites par fracturation hydraulique	-	-	0	0.0%
Gaz et pétrole de l'Arctique	-	-	0	0.0%
Jeux de hasard	-	-	1	0.5%
Organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agrochimie	-	-	0	0.0%
Pornographie	-	-	0	0.0%
Sables bitumineux	-	-	0	0.0%
Tabac	-	-	0	0.0%
Transport par oléoducs et gazoducs et stockage d'énergies fossiles non-conventionnelles	-	-	0	0.0%
<b>TOTAL (SANS LES DOUBLES EXCLUSIONS)</b>	<b>0</b>	<b>0.0%</b>	<b>10</b>	<b>4.1%</b>

Source Ethos

## 4. Impact positif

Ethos a développé une méthodologie d'impact positif qui permet d'identifier plus facilement les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et la société en général. Cette méthodologie a pour objectif de réorienter les capitaux vers des activités durables afin de répondre aux enjeux majeurs de notre époque, tels que la lutte contre le réchauffement climatique conformément aux objectifs de l'Accord de Paris<sup>3</sup>. Un document qui présente de manière transparente et détaillée les éléments qui ont conduit à l'identification des activités jugées positives d'un point de vue social ou environnemental est disponible sur le [site internet d'Ethos](#).

Ce qui peut être considéré comme positif parmi les activités humaines est par nature subjectif. Ethos ne prétend donc pas déterminer de manière absolue le caractère positif d'une activité. Notre méthodologie se base toutefois sur certains principes, qui considèrent qu'un développement économique positif doit se faire dans le respect des limites planétaires<sup>4</sup> et ceci en améliorant la santé et la qualité de vie de notre société.

Notre modèle sociétal et économique actuel est basé sur la consommation d'énergie et de ressources naturelles. Ce mode de consommation est cependant limité par les facteurs physiques de notre monde fini :

1. Le rythme de renouvellement des ressources renouvelables ;
2. La quantité finie des ressources non-renouvelables ;
3. Le rythme de traitement des pollutions générées.

Ces facteurs limitants représentent une contrainte pour notre économie et son développement. Ainsi, certaines activités sont considérées comme positives, car elles jouent un rôle clé pour permettre la transition vers une société plus durable et pérenne sur le long-terme.

Le modèle du « Doughnut »<sup>5</sup>, qui intègre le concept des limites planétaires et celui d'un socle social composé, entre autres, de l'équité sociale, de la santé et l'éducation, nous aide à établir le cadre dans lequel ces activités doivent s'inscrire. Deux types de critères essentiels doivent ainsi être respectés :

- **Les fondations sociales** : les activités doivent être le socle d'une société juste et équitable. L'enseignement et la santé sont ici considérés comme des prérequis pour une société saine et en paix.

- **Les plafonds écologiques** : les activités doivent respecter les limites planétaires, sans surexploiter les ressources naturelles ou affecter négativement les systèmes écologiques interconnectés.

De plus, certains principes et concepts, également pris en compte dans ce modèle, sont nécessaires pour qu'une activité ait un impact positif dans le cadre d'une transition écologique et sociale réussie :

- La sobriété ;
- L'analyse de cycle de vie ;
- Le principe d'innocuité (« Do no significant harm »).

Dans le cadre de sa méthodologie « positive impact », Ethos a regroupé en dix thèmes les activités considérées comme ayant un impact positif et qui jouent un rôle clé dans une transition vers une société durable :

- Énergie durable ;
- Mobilité à faibles émissions de carbone ;
- Gestion durable de l'eau ;
- Immobilier durable ;
- Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes ;
- Contrôle de la pollution ;
- Économie circulaire ;
- Santé et bien-être ;
- Enseignement, formation et culture ;
- Finance durable.

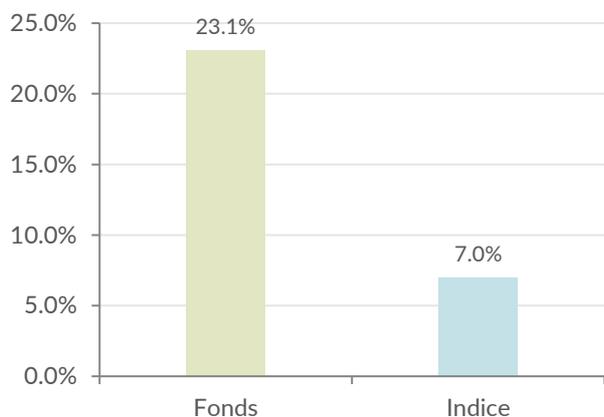
Certaines sociétés investies dans le fonds ne sont pas incluses dans l'indice, ce qui peut mener à une exposition positive en termes d'agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes alors que l'indice ne contient pas de société dans ce thème.

Le taux de couverture est de 100% des actifs investis (100% des titres) contre 88% (81% des titres) pour l'indice de référence.

<sup>3</sup>[https://unfccc.int/files/essential\\_background/convention/application/pdf/french\\_paris\\_agreement.pdf](https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf)

<sup>4</sup> <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries/the-nine-planetary-boundaries.html>

<sup>5</sup> <https://doughnuteconomics.org/about-doughnut-economics>

GRAPHIQUE 2 – CHIFFRES D’AFFAIRES QUI ONT UN IMPACT POSITIF, EN POURCENTAGE DES ACTIFS<sup>6</sup>

Source Ethos

TABLEAU 5 – REPARTITION DES CHIFFRES D’AFFAIRES QUI ONT UN IMPACT POSITIF PAR THEMES, EN POURCENTAGE DES ACTIFS

THÈMES	FONDS	INDICE
Agriculture, aquaculture et sylviculture résilientes	3.3%	0.1%
Économie circulaire	4.8%	0.3%
Énergie durable	1.3%	0.7%
Gestion durable de l'eau	-	1.0%
Immobilier durable	1.6%	1.3%
Mobilité à faibles émissions de carbone	1.8%	0.6%
Santé et bien-être	0.7%	2.0%
Plusieurs thèmes	9.6%	1.0%
<b>TOTAL</b>	<b>23.1%</b>	<b>7.0%</b>

Source Ethos (tableaux 5 et 6)

TABLEAU 6 – EXEMPLES DE SOCIÉTÉS DONT LES ACTIVITÉS SONT CONSIDÉRÉES COMME AYANT UN IMPACT POSITIF

SOCIÉTÉ	REVENUS À IMPACT POSITIF	THÈMES	ANALYSE RÉSUMÉE
Veolia Environnement	>50%	Contrôle de la pollution	Veolia fournit de nombreux services de traitement de la pollution.
		Gestion durable de l'eau	Veolia fournit de nombreux services de gestion et traitement des eaux.
		Énergie durable	Veolia est active dans les infrastructures et services contribuant à la réduction d'utilisation d'énergie et à la gestion de celle-ci tels que les réseaux de chaleur et froid et « smart grids ».
Alstom	>50%	Mobilité à faibles émissions de carbone	Alstom est un constructeur ferroviaire (trains, tramways et métros).
Pearson	>50%	Enseignement, formation et culture	Pearson est un groupe éditorial spécialisé dans l'édition éducative destinée aux écoles et aux entreprises, ainsi qu'aux étudiants directement.

<sup>6</sup> Les pourcentages de chiffre d'affaires des entreprises qui ont un impact positif sont définis par intervalle : 0-10% ; 10-25% ; 25-50% et 50-100%. Le point central de l'intervalle est pris en considération pour calculer les moyennes pondérées du fonds et de l'indice de référence.

Par exemple, si l'intervalle est 25-50%, 37.5% est pris en compte dans ce document.

# 5. Indicateurs de gouvernance

Une gouvernance d'entreprise satisfaisante est fondamentale pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des sociétés, en particulier des sociétés cotées dont les actionnaires sont souvent très loin du pouvoir décisionnel. Cela exige la mise en place de mécanismes de contre-pouvoir et de contrôle qui assurent le bon fonctionnement des sociétés et des marchés financiers.

Le non-respect de certains principes fondamentaux de bonne gouvernance constitue un risque majeur pour les actionnaires. Ces risques se situent notamment au niveau de l'équilibre du conseil d'administration, qui se définit, entre autres, par les compétences, l'indépendance, la diversité des genres, des âges et des nationalités représentée parmi ses membres. Ceci dans le but de garantir que la mission du conseil d'administration soit remplie de manière indépendante, objective et dans l'intérêt de tous les actionnaires.

De plus, l'égalité de traitement de l'ensemble des actionnaires (une action – une voix) ainsi qu'une politique de rémunération équitable et ne conduisant pas à des prises de risques inconsidérés de la part des instances dirigeantes font également parties des principes fondamentaux de bonne gouvernance.

Ethos utilise les données publiées par les sociétés disponibles sur la plateforme du fournisseur de données Refinitiv et non retraitées.

**TABLEAU 7 – POURCENTAGE DE MEMBRES INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NIVEAU D'INDÉPENDANCE	FONDS		INDICE	
	# de titres	% de titres	# de titres	% de titres
< 33%	3	6.4%	18	6.8%
33 à 50%	5	10.6%	40	15.1%
> 50%	39	83.0%	205	77.4%
Pas d'information	0	0.0%	2	0.8%

Source Refinitiv

Le conseil d'administration doit inclure un nombre suffisant de membres indépendants. Pour être considéré comme suffisamment indépendant, le conseil devrait comprendre au moins 50% de membres indépendants.

**TABLEAU 8 – DIVERSITE HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

% DE FEMMES AU CA	FONDS		INDICE	
	# de titres	% de titres	# de titres	% de titres
< 33%	12	25.5%	69	26.0%
33 à 50%	24	51.1%	149	56.2%
> 50%	11	23.4%	45	17.0%
Pas d'information	0	0.0%	2	0.8%

Source Refinitiv

**TABLEAU 9 – DIVERSITE HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE**

% DE FEMMES À LA DG	FONDS		INDICE	
	# de titres	% de titres	# de titres	% de titres
< 33%	36	76.6%	194	73.2%
33 à 50%	10	21.3%	51	19.2%
> 50%	1	2.1%	17	6.4%
Pas d'information	0	0.0%	3	1.1%

Source Refinitiv

Si un mélange de compétences et une indépendance suffisante sont indispensables au bon fonctionnement d'un conseil d'administration, la diversité de ses membres est également un élément important, car elle permet d'augmenter la qualité des échanges au sein du conseil et de la direction générale.

Ainsi, il est important de veiller à la présence au sein du conseil d'administration et de la direction générale non seulement de femmes mais également de membres d'âges différents ayant des origines ou des compétences professionnelles diverses, qui ont notamment été acquises dans les secteurs et les régions du monde où la société a d'importantes opérations.

**TABEAU 10 – EGALITE DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES**

ONE SHARE, ONE VOTE	FONDS		INDICE	
	# de titres	% de titres	# de titres	% de titres
Vrai	38	80.9%	219	82.6%
Faux	9	19.1%	44	16.6%
Pas d'information	0	0.0%	2	0.8%

Source Refinitiv

Les décisions relatives à la structure du capital représentent également un élément-clé de la gouvernance d'une société. En effet, la structure du capital, dont dépendent certains droits fondamentaux des actionnaires, comme le droit de vote, a une incidence directe sur l'exercice du pouvoir dans la société et sur les possibilités de prise de contrôle.

En général, la bonne pratique préconise que les droits de vote, qui permettent de participer au processus décisionnel, s'exercent au prorata de la participation des actionnaires au capital de la société.

La proportion plus faible du fonds investie dans les sociétés qui appliquent le principe « une action – une voix » s'explique en partie par la surpondération du fonds dans les sociétés françaises. Ces dernières appliquent généralement le droit de vote double pour les actionnaires inscrits au registre des actions depuis un certain nombre d'année.

**GRAPHIQUE 3 – MOYENNE PONDEREE DU SALAIRE DU CEO DIVISE PAR LA MOYENNE DES SALAIRES DES EMPLOYES**



Source Refinitiv

Enfin, les systèmes de rémunération sont un élément central de l'alignement des intérêts des instances dirigeantes et des actionnaires, car ils peuvent fortement influencer le comportement et les décisions prises par la direction générale. La mise en place d'un bon système de rémunération est indispensable pour que la direction générale travaille dans l'intérêt à long terme des actionnaires et de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Pour cet indicateur, 89.4% des titres du fonds et 89.1% des titres de l'indice sont couverts.

## 6. Indicateurs sociaux

L'analyse ESG, élément central de la définition de l'univers d'investissement du fonds, prend en compte de nombreux critères sociaux.

De manière générale, Ethos considère que les sociétés doivent adopter des standards élevés en matière de droits humains, de travail des enfants et d'esclavage et veiller à leur application, non seulement sur tous leurs sites, mais également tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement.

Au niveau du droit du travail, les sociétés doivent garantir la liberté d'association qui est un élément majeur de la protection des salariées et salariés dans tous les pays du monde. De plus, la santé et la sécurité au travail sont des éléments fondamentaux de la protection des travailleurs, en particulier lorsque ceux-ci exercent leur profession dans des conditions difficiles ou dangereuses. Enfin, un «quality management system» (QMS) est essentiel pour assurer des produits et des services de qualité ainsi que la santé et la sécurité des employées et employés.

Ethos utilise les données publiées par les sociétés disponibles sur la plateforme du fournisseur de données Refinitiv et non retraitées.

**TABLEAU 11 – NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS HUMAINS**

TITRES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% de titres	# de titres	% de titres
Avec politique	47	100%	250	94.3%
Sans politique	0	0.0%	13	4.9%
Pas d'information	0	0.0%	2	0.8%

Source Refinitiv

**TABLEAU 12 – NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ESCLAVAGE**

TITRES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% de titres	# de titres	% de titres
Avec politique et processus	45	95.7%	235	88.7%
Sans politique ou partiellement	2	4.3%	28	10.6%
Pas d'information	0	0.0%	2	0.8%

Source Refinitiv

Selon Refinitiv, deux sociétés du fonds (Amundi SA et Scor SE) n'auraient pas de politique qui interdit formellement le travail des enfants et l'esclavage. Cependant, ces deux sociétés ont une déclaration sur l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains conformément au droit anglais qui couvre partiellement ces thématiques<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Amundi SA : <https://about.amundi.com/files/nuxeo/dl/7d7a6d80-fd7a-4feb-aef2-bf292697736a>

Scor SE : <https://www.scor.com/sites/default/files/uk-modern-slavery-act-statement.pdf>

**TABLEAU 13 – NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTE D'ASSOCIATION DU PERSONNEL**

TITRES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% de titres	# de titres	% de titres
Avec politique et processus	41	87.2%	190	71.7%
Sans politique et processus	6	12.8%	73	27.5%
Pas d'information	0	0.0%	2	0.8%

Source Refinitiv

**TABLEAU 14 – NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE**

TITRES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% de titres	# de titres	% de titres
Avec certification	39	83.0%	170	64.2%
Sans certification	8	17.0%	93	35.1%
Pas d'information	0	0.0%	2	0.8%

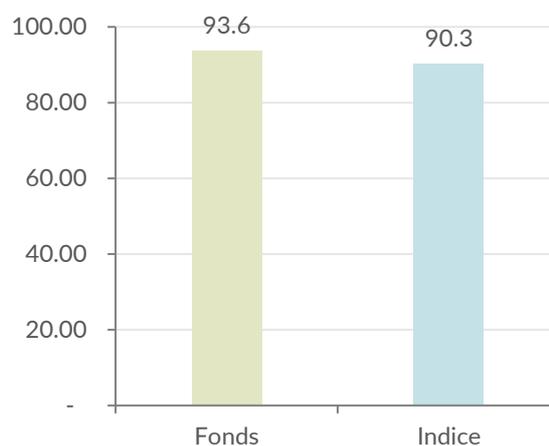
Source Refinitiv

**TABLEAU 15 – NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UN QMS EN PLACE TELLE QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE**

TITRES	FONDS		INDICE	
	# de titres	% de titres	# de titres	% de titres
Avec QMS	40	85.1%	148	55.8%
Sans QMS	5	10.6%	99	37.4%
Pas d'information	2	4.3%	18	6.8%

Source Refinitiv

**GRAPHIQUE 4 – ECART SALARIAL ENTRE GENRES**



Source Refinitiv

L'écart salarial entre hommes et femmes pour un poste souvent similaire est un indicateur demandé par la SFDR. 100 veut dire que, en moyenne, il n'existe pas d'écart salariale entre femmes et hommes, souvent pour des postes similaires. En dessous de 100, cela indique que les hommes sont mieux payés en moyenne. En dessus de 100, cela indique que les femmes sont mieux payées en moyenne.

Si le taux de couverture de cet indicateur est actuellement faible (26% des titres du fonds et 36% des titres de l'indice), c'est dû au peu de sociétés qui le publie. La couverture devrait cependant augmenter ces prochaines années grâce à l'entrée en vigueur de la «Corporate Sustainability Reporting Directive» (CSRD).

# 7. Performance carbone

Ethos considère le dérèglement climatique comme une des problématiques majeures de la durabilité et publie des indicateurs dédiés.

Pour le calcul des deux indicateurs ci-dessous, Ethos prend en compte les données des émissions de gaz à effet de serre (GES) des domaines 1 et 2 émises par les sociétés investies. Les données d'émission relatives au domaine 3 ne sont pas prises en compte à l'heure actuelle, car la possibilité de les comparer à des données équivalentes provenant d'autres acteurs du secteur financier reste limitée. Ethos a cependant la volonté de suivre par la suite les recommandations de l'initiative « Science-based Target » (SBTi)<sup>8</sup> en incluant dans ses calculs les émissions de domaine 3 qui sont pertinentes<sup>9</sup>.

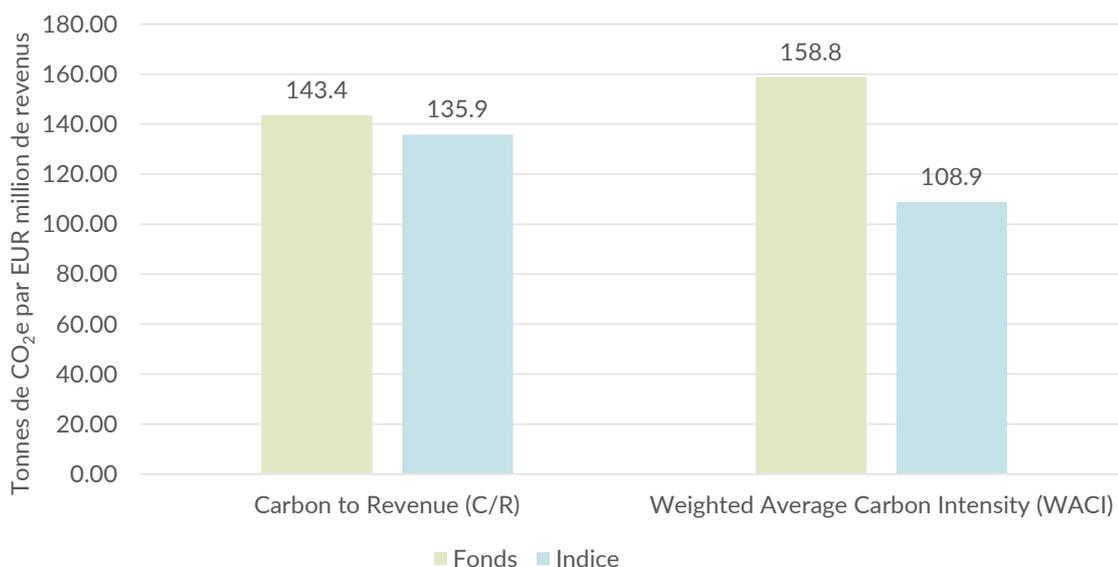
Les résultats varient selon la méthode de calcul utilisée. Bien que les deux méthodes soient exprimées dans la même unité, en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par million d'EUR de chiffre d'affaires, elles ne sont pas calculées de la même manière. La principale différence est que la méthode « Carbon to Revenue » est basée sur la part de participation au capital d'une société alors que la méthode « WACI » est basée sur le poids de la société en portefeuille.

Cette dernière méthode est donc plus sensible aux valeurs « extrêmes » (« outliers »). Dans le cas présent, trois entreprises ont des intensités carbonées individuelles très élevées dues à la nature de leurs activités et contribuent pour presque la moitié de la « WACI » : Veolia Environnement, Verallia SA et Befesa. Cependant, leurs produits et services sont considérés par Ethos comme ayant un impact positif sur l'environnement et la société, et cet aspect est privilégié par le processus d'investissement. Par ailleurs, les émissions évitées ne sont pas prises en compte dans les calculs. En effet, à l'aide de leurs produits et services, ces sociétés permettent des réductions de consommation d'énergie ou des gains d'efficacité chez leurs clients et partenaires. Enfin, comme précisé dans le chapitre 8 du présent rapport, la performance carbone ne prend pas en compte la dynamique de progrès des entreprises.

Le taux de couverture est de 95.1% des titres investis contre 95.1% pour l'indice de référence.

La description des méthodes de calcul est disponible en annexe.

GRAPHIQUE 5 - INTENSITES CARBONES SELON DIFFERENTES METHODES DE CALCUL, POUR LES DOMAINES 1 ET 2



Source Trucost

<sup>8</sup> <https://sciencebasedtargets.org/>

<sup>9</sup> SBTi, FINANCIAL SECTOR SCIENCE-BASED TARGETS GUIDANCE, VERSION 1.0, February 2022 (p.27)

TABLEAU 16 – ATTRIBUTION SECTORIELLE DE L'INTENSITE CARBONE EN MOYENNE PONDEREE, POUR LES DOMAINES 1 ET 2

SECTEUR	WACI (TCO2E/EUR M)		ATTRIBUTION (%)		
	Fonds	Indice	Allocation	Sélection	Effet total
Communication Services	0.2	1.3	-0.8	0.8	0.0
Consumer Discretionary	9.3	10.7	-0.3	-0.9	-1.2
Consumer Staples	6.1	3.7	-0.4	-2.8	-3.2
Energy	0.0	4.4	3.1	0.0	3.1
Financials	0.7	1.7	-5.2	0.5	-4.7
Health Care	0.7	2.9	-3.6	0.7	-2.9
Industrials	36.8	13.0	8.1	-14.1	-5.9
Information Technology	0.4	1.9	-1.7	0.5	-1.3
Materials	68.6	47.0	-14.5	-0.6	-15.0
Real Estate	0.0	2.6	-0.4	0.0	-0.4
Utilities	36.1	19.9	-2.2	-12.0	-14.2
<b>TOTAL</b>	<b>158.8</b>	<b>108.9</b>	<b>-17.9</b>	<b>-27.9</b>	<b>-45.8</b>

Source Trucost

L'attribution de performance est une méthode qui permet d'évaluer la façon dont les choix d'investissement influencent la performance du fonds relativement à un indice de référence. S'il y a divergence entre le fonds et l'indice de référence, cette méthode permet d'en identifier la cause. Les deux principaux facteurs analysés sont l'allocation d'actifs et la sélection de titres.

Traditionnellement, la méthode porte sur la performance financière mais elle peut également être de toute autre nature. Dans le cas présent, le tableau 16 évalue l'intensité carbone et identifie sa performance par secteur. Un signe négatif indique que le facteur analysé a un effet négatif sur la performance de l'intensité carbone du fonds par rapport à son indice de référence. Par exemple, la sous-pondération du secteur financier («Financials») conduit à une contribution négative de l'allocation d'actifs (-5.2%) car le secteur est globalement moins intensif que les autres secteurs. À l'opposé, un signe positif indique que le facteur analysé a un effet positif sur la performance de l'intensité carbone du fonds par rapport à son indice de référence.

Le taux de couverture est de 95.1% des titres investis contre 95.1% pour l'indice de référence.

TABLEAU 17 – TOP 5 DES SOCIÉTÉS CONTRIBUTRICES A L'INTENSITE CARBONE EN MOYENNE PONDEREE DU FONDS, POUR LES DOMAINES 1 ET 2

SOCIÉTÉ	SECTEUR	POIDS	CONTRIBUTION
Veolia Environnement	Utilities	3.2%	18.9%
Verallia	Materials	3.0%	17.3%
Befesa	Industrials	2.3%	11.9%
Lenzing	Materials	0.9%	3.6%
Wienerberger	Materials	2.1%	6.7%

Source Trucost

Trois sociétés contribuent pour la moitié de l'intensité du fonds : Veolia Environnement, Verallia et Befesa.

Le fonds ne poursuit pas de stratégie d'optimisation de son intensité carbone dans les domaines 1 et 2, ni une approche unique de gestion des risques ESG du portefeuille. Au contraire, le fonds privilégie l'impact positif des produits et services des sociétés en portefeuille sur l'environnement et la société en générale. Comme décrit dans le chapitre suivant, l'intensité carbone est une photo d'un portefeuille à une date spécifique alors que le fonds privilégie l'alignement à court, moyen et long-terme des sociétés aux objectifs de l'Accord de Paris.

**TABLEAU 18 - IMPACTS POSITIFS DES TROIS SOCIÉTÉS MENTIONNÉES**

SOCIÉTÉ	REVENUS À IMPACT POSITIF	THÈMES	ANALYSE RÉSUMÉE
Veolia Environnement	>50%	Contrôle de la pollution	Veolia fournit de nombreux services de traitement de la pollution.
		Gestion durable de l'eau	Veolia fournit de nombreux services de gestion et traitement des eaux.
		Energie durable	Veolia est active dans les infrastructures et services contribuant à la réduction d'utilisation d'énergie et à la gestion de celle-ci tels que les réseaux de chaleur et froid et smart grids.
Verallia	>50%	Économie circulaire	Verallia est un producteur de récipients en verre pour l'industrie alimentaire et utilise plus de la moitié de verre recyclé dans la production de nouveaux contenants.
Befesa	>50%	Économie circulaire	Befesa collecte et recycle les résidus de la chaîne de valeur de l'acier brut, inoxydable et galvanisé ainsi que des déchets d'aluminium et d'autres résidus d'aluminium pour de nouveaux produits.
		Contrôle de la pollution	Befesa fournit des services de traitement de la poussière d'acier ayant des impacts positifs sur la pollution atmosphérique et des sols.

Source Ethos

# 8. Alignement climatique

Contrairement à la performance carbone qui reflète les émissions de GES passées d'une société, l'alignement climatique cherche à déterminer si les sociétés disposent d'une stratégie et de mesures climatiques permettant d'aligner leurs activités sur une trajectoire menant à un réchauffement climatique mondial bien inférieur à 2°C et aussi proche que possible de 1.5°C d'ici 2100. Cette mesure diffère de la performance carbone car elle tient compte de la dynamique de progrès des sociétés et met aussi l'accent sur les émissions futures.

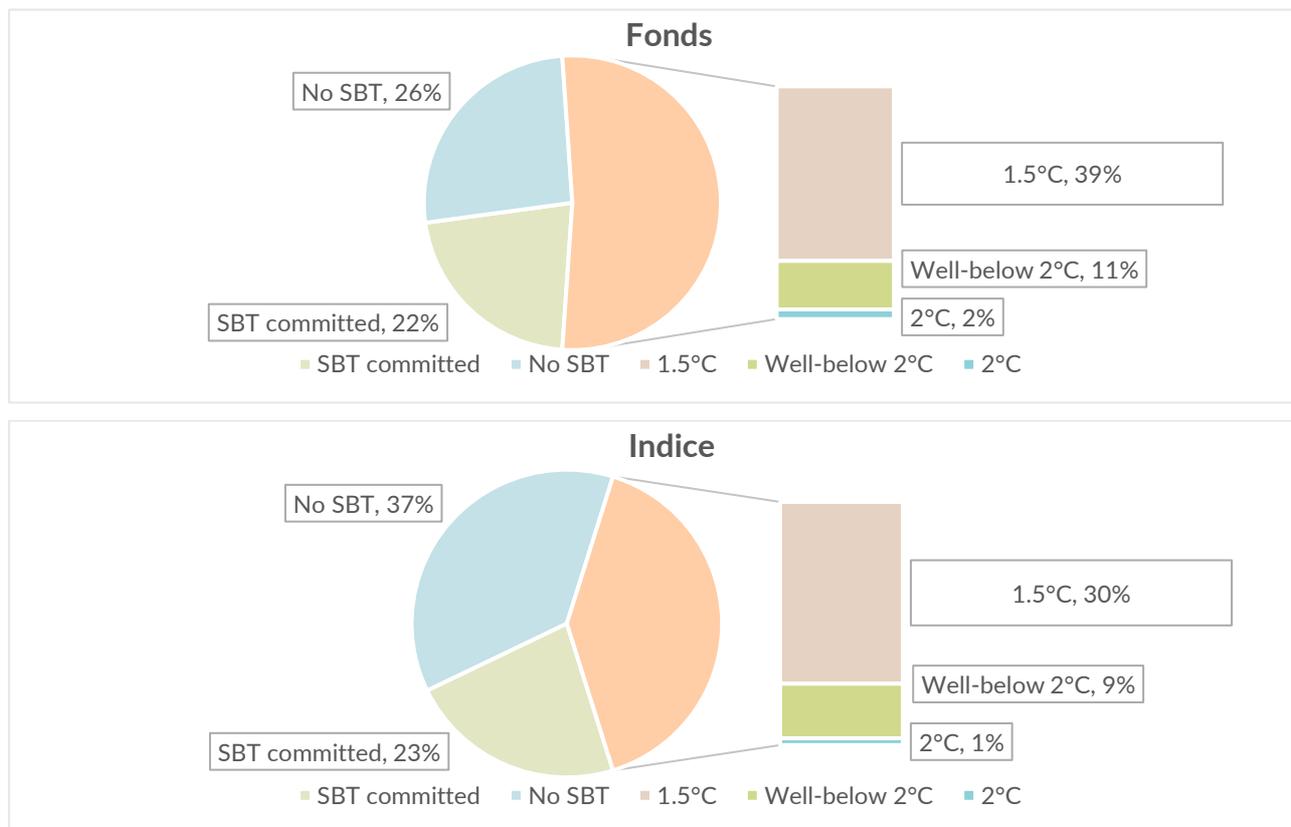
Ethos favorise les sociétés qui se sont fixées des objectifs de réduction des émissions de GES basés sur la science et validés par un organisme indépendant, tel que la SBTi<sup>10</sup>.

Des objectifs validés par la SBTi ou un engagement à en fixer prochainement est une première étape qui permet d'évaluer la crédibilité des sociétés investies en termes de stratégie climatique. De tels objectifs permettent également d'apprécier l'alignement climatique des sociétés.

Dans l'indice, 40% des sociétés (en nombre de sociétés) disposent actuellement d'objectifs ou d'engagements auprès de la SBTi. Le fonds, avec plus de la moitié des sociétés avec des engagements auprès de la SBTi, privilégie les sociétés ayant des objectifs validés ou un engagement à en fixer. De plus, le fonds dialogue avec les sociétés qui n'en ont pas encore afin qu'elles en fixent.

Le taux de couverture est de 100% des actifs et 100% des titres de l'indice de référence.

GRAPHIQUE 6 – REPARTITION DES SOCIETES AYANT DES OBJECTIFS OU UN ENGAGEMENT SBT, PAR NOMBRE DE SOCIETES



Source SBTi

<sup>10</sup> <https://sciencebasedtargets.org/>

# 9. Actionnariat actif

## 9.1 DIALOGUE ACTIONNARIAL

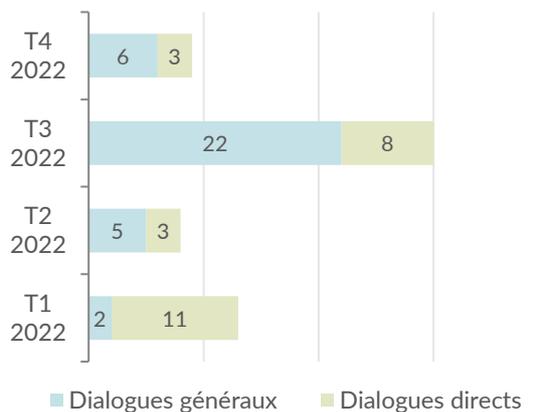
Conformément aux « [principes d'Ethos pour l'ISR](#) », un dialogue est recherché, entre autres pour les raisons suivantes :

- avec les sociétés investies : pour atteindre de manière cohérente les objectifs ESG fixés par le fonds;
- Avec les sociétés en dehors de l'univers : pour améliorer leur profil ESG et élargir l'univers d'investissement.

Ethos a conduit 60 activités directes de dialogue auprès de 34 sociétés au cours de l'année écoulée. Rapporté au nombre de sociétés (47) dans le portefeuille au 31.12.2022, cela représente 70% des sociétés du portefeuille.

Plus d'informations sur les activités d'engagement liées aux sociétés en portefeuille au 31.12.2022 sont disponibles dans le [rapport d'engagement du fonds](#). La [politique générale d'engagement d'Ethos](#) est disponible sur son site internet.

GRAPHIQUE 7 – REPARTITION DES ACTIVITES DE DIALOGUE PAR TRIMESTRE



Source Ethos

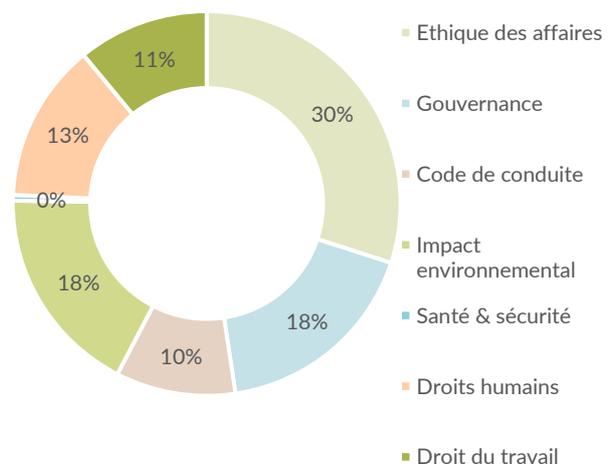
Les dialogues directs représentent nos efforts d'amélioration du profil ESG des sociétés du portefeuille ainsi que le travail d'enrichissement de notre univers. Les dialogues généraux correspondent à des campagnes auprès des sociétés sur des thématiques ESG plus larges comme la responsabilité numérique, les droits humains ou le travail forcé.

Le dialogue durant l'année écoulée a principalement porté sur des thématiques liées à la gouvernance et l'éthique des affaires des entreprises ainsi que sur des problématiques d'impact environnemental. Ces thématiques font partie des objectifs durables du fonds. Le principal moyen de communication employé pour le dialogue a été les conférences téléphoniques ainsi que les courriers.

### EXEMPLE D'ENGAGEMENT THEMATIQUE

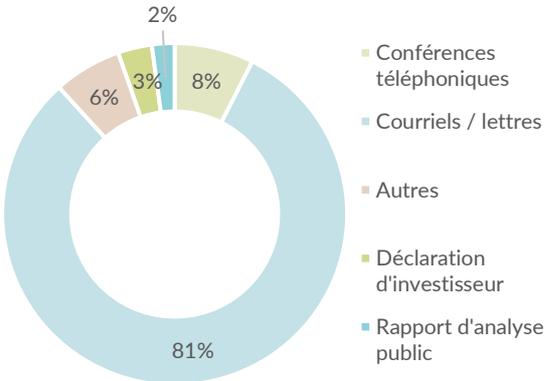
Au premier trimestre 2022, 10 sociétés, dont le reporting extra-financier ne correspondait pas aux exigences d'Ethos en la matière, ont été identifiées et une analyse plus poussée de leur performance ESG a été effectuée. Parmi les points sur lesquels a porté la demande faite par la suite aux instances dirigeantes de ces sociétés, on peut citer la mise en place de normes de reporting internationalement reconnues de type GRI ou SASB, un meilleur traitement des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à leurs activités, le recours à un tiers indépendant pour la vérification des données reportées et la participation au Carbon Disclosure Project (CDP). Cette campagne d'engagement thématique, qui s'étendra sur plusieurs années, a pour objectif d'amener le reporting extra-financier de ces sociétés au même niveau que celui des leaders du fonds.

GRAPHIQUE 8 – REPARTITION DES ACTIVITES DE DIALOGUE PAR THEMES



Source Ethos

GRAPHIQUE 9 – REPARTITION DES ACTIVITES DE DIALOGUE PAR TYPE DE DIALOGUE



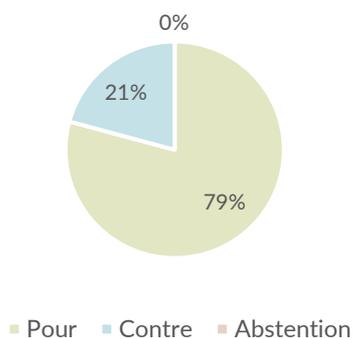
Source Ethos

## 9.2 EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Les droits de vote des titres détenus dans le fonds sont systématiquement exercés conformément aux « principes d’Ethos pour l’ISR » et aux lignes directrices de vote disponibles sur le site internet d’Ethos (voir annexe). Ils sont par ailleurs cohérents avec les objectifs de durabilité du fonds. Pour l’année sous revue, le fonds a exercé ses droits de votes lors de 46 AG ordinaires et 3 AG extraordinaires.

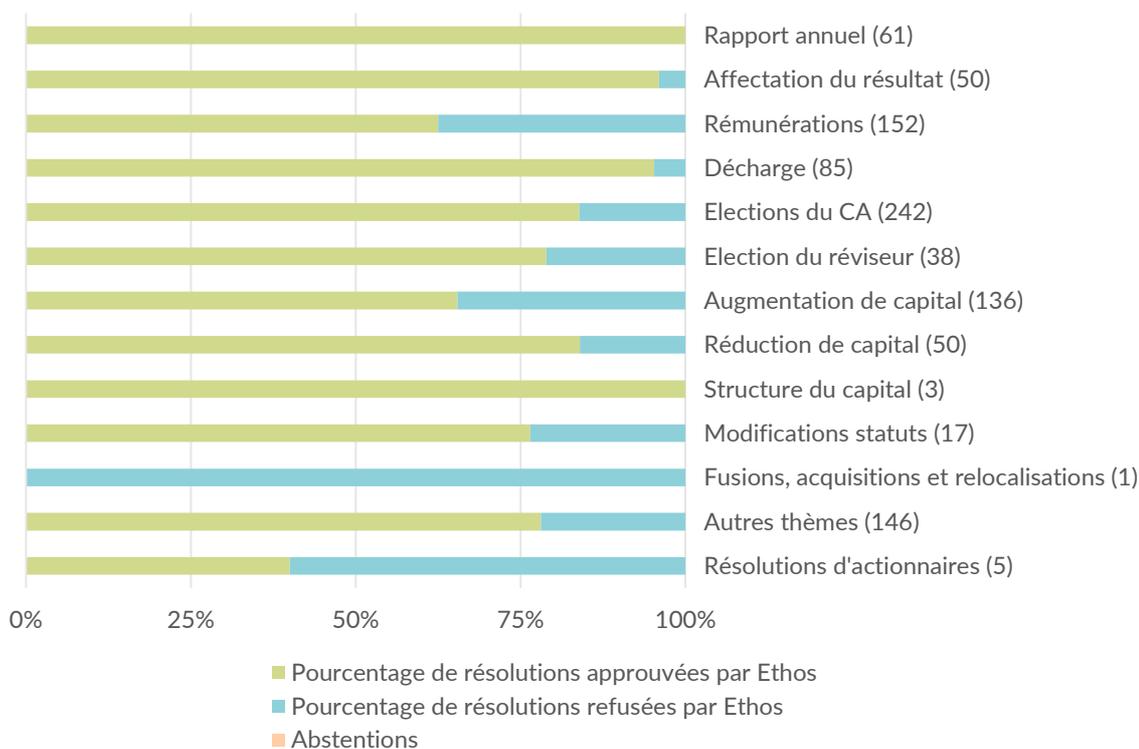
Plus d’informations sur les activités d’exercices sont disponibles dans le rapport en ligne « [Exercice des droits de vote](#) ».

GRAPHIQUE 10 – POURCENTAGE DES RESOLUTIONS APPROUVEES, REFUSEES OU ABSTENTIONS AU COURS DE L’ANNEE ECOULEE



Source Ethos

GRAPHIQUE 11 – REPARTITION DES TYPES DE RESOLUTIONS



Source Ethos

# 10. Annexes méthodologiques

## 10.1 CLASSIFICATION ESG

<b>LEADER ESG</b>	Il s'agit de sociétés qui intègrent les meilleures pratiques en termes de responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans leur modèle d'affaires et qui respectent des hauts standards de gouvernance. Ces entreprises sont généralement préparées aux changements structurels en cours.
<b>LEADER IMPACT</b>	Il s'agit de sociétés dont une partie significative des solutions et des services qu'elles proposent ont un impact qui est généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité, ou au niveau de la société, comme les secteurs de la santé et à l'éducation.
<b>STRONG PERFORMER ESG</b>	Il s'agit de sociétés qui reconnaissent les enjeux de la durabilité et mettent en œuvre des politiques RSE de premier plan tout en adaptant leur modèle économique pour intégrer la durabilité à toutes les étapes de leur chaîne de valeur.
<b>STRONG PERFORMER IMPACT</b>	Il s'agit de sociétés qui proposent des solutions et des services innovants dont l'impact est généralement positif pour répondre aux enjeux planétaires, comme le changement climatique et la perte de la biodiversité, ou au niveau de la société, comme les secteurs de la santé ou de l'éducation.
<b>CHALLENGER</b>	Il s'agit de sociétés qui, bien que n'ayant pas encore les mêmes politiques RSE qu'un « Leader » ou un « Strong Performer », sont dans une démarche positive d'adaptation et reconnaissent les enjeux de la durabilité. Ces sociétés sont souvent des candidates pour accéder aux catégories supérieures.
<b>FOLLOWER</b>	Il s'agit de sociétés qui sont sujettes à des controverses importantes et/ou qui ne semblent pas gérer de manière satisfaisante leurs enjeux environnementaux et sociaux et/ou dont la gouvernance présente un risque significatif pour les actionnaires.
<b>LAGGARD</b>	Il s'agit de sociétés qui sont soit actives dans des secteurs exclus par Ethos, soit sujettes à des controverses majeures, soit qui ne respectent pas les standards minimaux en matière de RSE et de gouvernance.

## 10.2 DÉFINITION DES INDICATEURS QUANTITATIFS

Pour tous ces indicateurs, la source de la donnée est Refinitiv.

<p><b>POURCENTAGE DE MEMBRES INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 7)</b></p>	<p>Pourcentage de membres du conseil d'administration indépendants tel que rapporté par l'entreprise</p>
<p><b>DIVERSITE HOMME-FEMME DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU 8)</b></p>	<p>Pourcentage d'administratrices au conseil d'administration</p>
<p><b>DIVERSITE HOMME-FEMME AU SEIN DE LA DIRECTION GENERALE (TABLEAU 9)</b></p>	<p>Pourcentage de femmes dans la direction générale</p>
<p><b>EGALITE DE TRAITEMENT DES ACTIONNAIRES (TABLEAU 10)</b></p>	<p>L'entreprise a-t-elle une politique visant à appliquer le principe "une action, un vote" ? - L'entreprise maintient des droits égaux pour chaque action ordinaire - lorsqu'il y a une catégorie d'actions mais qu'aucune information sur le droit de vote n'est donnée, on en conclut que toutes les actions contiennent les mêmes droits de vote</p>
<p><b>MOYENNE PONDEREE DU SALAIRE DU CEO DIVISE PAR LA MOYENNE DES SALAIRES DES EMPLOYES (GRAPHIQUE 3)</b></p>	<p>Salaire total du directeur général (ou salaire le plus élevé) divisé par la moyenne des salaires et des avantages sociaux</p>
<p><b>NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UNE POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS HUMAINS (TABLEAU 11)</b></p>	<p>L'entreprise dispose-t-elle d'une politique visant à garantir le respect des droits de l'homme en général ? - informations à fournir sur la garantie du respect des droits de l'homme - envisager un processus sur les droits de l'homme fondamentaux en général</p>
<p><b>NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UNE POLITIQUE INTERDISANT LE TRAVAIL DES ENFANTS ET L'ESCLAVAGE (TABLEAU 12)</b></p>	<p>L'entreprise a-t-elle une politique visant à éviter le recours au travail des enfants ou le recours au travail forcé? - actions, programmes ou initiatives visant à éviter le travail des enfants ou l'emploi d'enfants n'ayant pas l'âge légal de travailler pour l'entreprise ou ses fournisseurs (ou le travail forcé ou obligatoire pour l'entreprise ou ses fournisseurs - pratiques visant à éviter tout travail pour lequel les personnes sont forcées de travailler contre leur volonté) - prendre en compte les informations provenant de codes industriels tels que le code de conduite de l'Electronic Industry Citizenship Coalition (EICC) et les principes de l'industrie pharmaceutique (PSCI) - les données relatives à la conformité légale sont prises en compte</p>
<p><b>NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UNE POLITIQUE ET DES PROCESSUS PERMETTANT LA LIBERTE D'ASSOCIATION DU</b></p>	<p>L'entreprise décrit-elle, prétend-elle avoir ou mentionne-t-elle les processus mis en place pour garantir la liberté d'association de ses employés ? - Les informations doivent porter sur la garantie de la liberté d'association des employés ou le droit des travailleurs à s'organiser et à négocier collectivement - mise en place d'un scrutin secret où un travailleur peut voter sans aucune intimidation</p>

<b>PERSONNEL (TABLEAU 13)</b>	
<b>NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UNE CERTIFICATION DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL TELLE QUE OHSAS 18001 OU SIMILAIRE (TABLEAU 14)</b>	L'entreprise a-t-elle mis en place des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité tels que la norme OHSAS 18001 (Occupational Health & Safety Management System)?
<b>NOMBRE DE TITRES DE SOCIETES AYANT UN QMS EN PLACE TELLE QUE ISO 9000 OU SIMILAIRE (TABLEAU 15)</b>	L'entreprise prétend-elle appliquer des systèmes de gestion de la qualité, tels que ISO 9000, Six Sigma, Lean Manufacturing, Lean Sigma, TQM ou tout autre principe de qualité similaire ?
<b>ECART SALARIAL ENTRE GENRES (GRAPHIQUE 4)</b>	Pourcentage de rémunération des femmes par rapport aux hommes

### 10.3 INTENSITÉ CARBONE – MÉTHODES DE CALCUL

L'intensité carbone comprend les domaines 1 et 2 tels que définis par le GHG Protocol :

- Domaine 1 : Emissions de GES directes issues des activités de production (p. ex. combustion de carburant sur les sites de la société).
- Domaine 2 : Emissions de GES indirectes provenant des fournisseurs directs d'énergie (p. ex. consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetées à des tiers).

Les méthodes de calcul sont :

« **CARBON TO REVENUE** » : Les émissions de GES (tonnes CO<sub>2</sub>e) sont attribuées en fonction de la participation au capital des sociétés investies. Si le fonds possède 5% de la capitalisation boursière totale d'une société, alors le fonds s'attribue 5% de ses émissions de GES. Le chiffre d'affaires de la société (en millions d'EUR) est ensuite utilisé pour ajuster le résultat et obtenir une mesure d'intensité que l'on peut utiliser pour comparer les fonds entre eux ou avec des indices de référence.

La formule est la suivante

$$\frac{\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{capitalisation boursière de l'entreprise}_i} * \text{émissions de GES de l'entreprise}_i \right)}{\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{capitalisation boursière de l'entreprise}_i} * \text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i \right)}$$

« **WACI** » : Les émissions de GES (tonnes CO<sub>2</sub>e) de chaque société sont divisées par le chiffre d'affaires de la société (en millions d'EUR). Le résultat final est obtenu par la pondération de chaque société au sein du fonds.

La formule est la suivante :

$$\sum_n^i \left( \frac{\text{valeur de la position}_i}{\text{valeur totale du fonds}} * \frac{\text{émissions de GES de l'entreprise}_i}{\text{chiffre d'affaires de l'entreprise}_i} \right)$$

Les données de base sont fournies par Trucost. Lorsque les données ne sont pas publiées par les entreprises, elles sont estimées par Trucost.

#### 10.4 DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR D'ETHOS

- [Principes d'Ethos pour l'ISR](#)
- [Lignes directrices de vote et Principes de gouvernement d'entreprise](#)
- [Politique d'engagement d'Ethos](#)
- [Méthodologie d'impact positif d'Ethos](#)

#### 10.5 LIENS VERS DES DOCUMENTS SUR L'APPROCHE ISR DU FONDS

- Code de Transparence de l'Eurosif  
<https://www.clartan.com/document/code-de-transparence-cet/>
- Profil de durabilité de FNG  
<https://www.forum-ng.org/en/fng-sustainability-profiles/profile/clartan-ethos-esg-europe-small-mid-cap>

Ce document de marketing est émis par Ethos Services SA. Il n'est pas destiné à être distribué ou utilisé par des personnes physiques ou des entités qui seraient citoyennes d'un Etat ou auraient leur résidence dans un lieu, Etat, pays ou juridiction dans lesquels sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Seule la dernière version du prospectus, des règlements ainsi que du rapport annuel du fonds ou du compartiment de fonds doit être considérée comme une publication sur la base de laquelle se fondent les décisions de placement. Ces documents sont disponibles sur le site [www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch) ou auprès de chacun des bureaux Ethos mentionnés ci-dessus. Les informations ou données contenues dans le présent document ne constituent ni une offre, ni une sollicitation à acheter, à vendre ou à souscrire à des titres ou à d'autres instruments financiers. Les informations, avis et évaluations qu'il contient reflètent un jugement au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiés sans notification préalable. Ethos Services SA n'a pris aucune mesure pour s'assurer que les fonds ou compartiments de fonds auxquels il est fait référence dans le présent document sont adaptés à chaque investisseur en particulier, et ce document ne saurait remplacer un jugement indépendant. La valeur et les revenus tirés des titres ou des instruments financiers mentionnés dans le présent document peuvent fluctuer à la hausse ou à la baisse, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas la totalité du montant initialement investi. Les facteurs de risque sont décrits dans le prospectus du fonds. Aussi n'est-il pas prévu de les reproduire ici dans leur intégralité. La performance passée ne saurait préjuger ou constituer une garantie des résultats futurs. Les données relatives à la performance n'incluent ni les commissions, ni les frais prélevés lors de la souscription ou le rachat de parts. Ce matériel de marketing n'a pas pour objet de remplacer la documentation détaillée émise par le fonds ou les informations que les investisseurs doivent obtenir du ou des intermédiaires financiers en charge de leurs investissements dans les actions des fonds ou du compartiment de fonds mentionnés dans ce document. Lorsque le portefeuille se compose d'actifs libellés dans d'autres monnaies, le risque lié aux variations des taux de change peut subsister.

**Siège**

Place de Pont-Rouge 1  
Case postale 1051  
1211 Genève 26

T +41 22 716 15 55  
F +41 22 716 15 56

**Bureau de Zurich**

Glockengasse 18  
8001 Zurich

T +41 44 421 41 11  
F +41 44 421 41 12

[info@ethosfund.ch](mailto:info@ethosfund.ch)  
[www.ethosfund.ch](http://www.ethosfund.ch)